

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2019
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Etaient présents :

Amné en Champagne	JOLY Gérard	
Auvers sous Montfaucon	POUCE Gérard	
Avéssé	GERBAULT Gaëtan	
Brains sur Gée	VEAU Laurent	GAVALAND Olivier
Brûlon	VANNIER Gilbert	COUDREUSE Daniel
Brûlon	BERNIER Gisèle	CHAUVEAU Cécile
Chantenay-Villedieu	CERBELLE Régis	DE SAINT PRIEST Thierry
Chassillé	VOYDIE Dominique	
Chemiré en Charnie	COUELLE Michel	
Chevillé	LORNE Fabien	
Coulans sur Gée	BRIFFAULT Michel	CHOPLIN Ludovic
Coulans sur Gée		
Crannes en Champagne	DALIBARD Pierre	
Epineu le Chevreuil	HUET Sébastien	
Fontenay sur Vègre	LHOPITAL Monique	
Joué en Charnie	NOIR Régis	
Longnes		
Loué	CROYEAU Dominique	PLANTAIS Gérard
Loué	VEAUDECRENNE Marie-Laure	CHEVALLIER Laurent
Loué		
Maigné		
Mareil en Champagne	ROGUET Jean-Claude	BUSSON Laurent (consultatif)
Noyen sur Sarthe	MORICE Jean-Louis	AUTRET Marie-Madeleine
Noyen sur Sarthe	GALATI Chantal	OGE Véronique
Noyen sur Sarthe	JARRIE Lionel	
Pirmil	LAGNEAU-DERET Gaël	
Poillé sur Vègre	LAMBERT Isabelle	
St Christophe en Champagne	GESLOT Marcel	
St Denis d'Orques	PIOGER Fernand	LELIEGE Michel
St Ouen en Champagne	LAINÉ François	
St Pierre des Bois	PORTAIS Florent	
Tassé	LEMERCIER Catherine	
Tassillé	VALLEE Gaëtan	
Vallon sur Gée	PARIS Dany	
Viré en Champagne	PAULOUIN Catherine	



Absents excusés :

Amné en Champagne	RENOUX Stephen
Chassillé	LEGENDRE Michel (remplacé par suppléant)
Coulans sur Gée	PAQUIER Lucie
Joué en Charrie	LETEIL Guillaume (Pouvoir à NOIR Régis)
Longnes	PINEDO Bernadette
Loué	COUILLARD Maud
Maigné	LUCAS Régis
Noyen sur Sarthe	LANCELEUR Alain
Pirmil	SIETTE André
Poillé sur Vègre	PLONCARD Danièle (Pouvoir à LAMBERT Isabelle)
Saint Ouen en Champagne	GUERRIAU Dominique (remplacé par suppléant)
Vallon sur Gée	DROUIN Michel (Pouvoir à PARIS Dany)

Monsieur VANNIER, Président vérifie que le quorum est atteint, valide les pouvoirs et nomme Gisèle BERNIER secrétaire de séance.

COMMUNICATION

Présentation de la chargée de communication

Mme Emilie MEUNIER se présente devant l'assemblée communautaire, à la suite de sa prise de poste le 26 novembre 2019.

Les grands chantiers sur lesquels elle souhaite s'atteler sont le développement de la communication numérique (site internet et réseaux sociaux)

FINANCES

Suppression de régies

Il est présenté à l'assemblée communautaire une proposition de changement de système de gestion pour l'école de musique et la vente de composteurs.

Actuellement, les recettes liées aux inscriptions à l'école de musique et la vente de composteurs, sont prises en charge par des régisseurs. Les fonds sont ensuite déposés au Trésor Public pour encaissement et enregistrement comptable.

La suppression de ces deux régies présente des avantages certains, sans pénaliser l'utilisateur.

Le Conseil communautaire accepte la suppression de la régie de l'établissement d'enseignement artistique, à compter du 1^{er} juillet 2020 et la suppression de la régie pour la vente de composteurs, à compter du 1^{er} janvier 2020. **Délibération n°11-12-2019-01**

Compensation perte dotations suite passage en FPU

A la suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique, le 1^{er} janvier 2016, quatre communes membres ont subi une baisse de dotation d'Etat, en 2017, conséquence directe de la modification du potentiel fiscal.

Communes	Dotation 2016	Dotation 2017
Auvers sous Montfaucon	6 237,00 €	- €
Crannes	9 065,99 €	- €
Epineu le Chevreuil	8 601,42 €	- €
Saint Christophe en Champagne	7 985,46 €	- €
Montant total	31 889,87 €	0,00 €

Il est proposé à l'assemblée communautaire de soutenir, à titre exceptionnel, ces communes et verser un soutien financier du montant ci-dessus.

Le conseil communautaire accepte le versement des sommes telles qu'indiquées. **Délibération n°11-12-2019-02**

Décision modificative sur le budget principal

A la suite du recrutement sur le service Communication et la mise en œuvre d'actions d'identifications sur le territoire (matériel informatique, signalétiques) une décision modificative s'avère nécessaire pour l'acquisition de matériel informatique.

Il est également sollicité d'abonder des crédits sur les fonds de concours, afin que les dossiers déposés par les communes en cette fin d'année, puissent être soldés avant le 31 décembre 2019.

Le solde des fonds de concours sera recalculé pour l'exercice 2020. Les communes qui n'ont pas ou partiellement utilisé leur droit de tirage, pourront le faire jusqu'à la fin de la mandature

Budget	Imputation	Section	Objet	Dépenses
Budget principal DM N°03	2031	Investissement	Etudes	- 50 000,00 €
	2041412	Investissement	Fonds de concours	70 000,00 €
	2313	Investissement	Travaux en cours	- 32 000,00 €
	2183	Investissement	Matériel de bureau et informatique	11 000,00 €
	615228	Travaux sur bâtiments	Travaux sur bâtiments	-32 000,00 €
	678	Fonctionnement	Autres charges exceptionnelles	32 000,00 €



Le conseil communautaire adopte la décision modificative présentée. **Délibération n°11-12-2019-03**

ENVIRONNEMENT

Tarifs redevance déchets ménagers 2020

La commission Environnement, associée à la commission Finances, réunie le 03 décembre présente le résultat de ces travaux.

Le budget « déchets ménagers et assimilés » est un budget de Service Public Industriel et Commercial (Il doit s'équilibrer avec des recettes propres).

Le constat suivant a été établi :

- Pas d'augmentation depuis 2014 alors que les prestations extérieures augmentent tous les ans (index, carburant entre 1 % et 2 % (+ 15 000 € à + 25 000 € / an)
- Augmentation des charges de personnel entre 2 % à 3 %/an (+ 2 000 € à + 3 000 € /an)
- Augmentation du volume des déchets en déchetteries (+ 30 000 € /an)
- Baisse de 5 euros pour tous les foyers
- Passage en collecte bimensuelle en 2019, avec obligation de collecte hebdomadaire pendant la période estivale (+ 21 000 €)
- Maintien de la collecte hebdomadaire pour les collectivités et professionnels (+ 40 000 €)
- Augmentation du marché de traitements des déchets verts (+ 26 000 € / an, soit + 13 000 € pour 2019)
- Cout des procédures contentieuses (NCI, collectif citoyen), soit 22 000 € depuis 2018
- Décalage du versement du soutien financier de CITEO sur le recyclage (paiement au semestre depuis 2019 soit 50 000 € non perçus en 2019, à percevoir en 2020)
- Taux de refus des déchets issus du tri sélectif sur la plateforme de triage VALORPOLE

Les perspectives sur les exercices suivants sont :

- Dérogation collecte 1 semaine sur 2 pour 2020 et après ??
- Renouvellement des marchés de collecte, transport, traitement des déchets, soit au 01/01/2021 ou 01/01/2022
- Evolution de la Taxe Globale sur les Activités Polluantes (TGAP)
- Etude en cours pour la valorisation des déchets verts sur le territoire
- Amélioration de la valorisation des flux en déchèterie
- Evolution des soutiens financiers
 - Indexation du prix de reprise selon les cours des marchés pour les papiers et cartons dès 2020
- Modification des consignes de reprise des emballages (remise en œuvre du système de consignes dans les grandes et moyennes surfaces ??)

L'ensemble de ces constats a été pris en compte par les commissions « Environnement » et « Finances ». Malheureusement, il n'a pu être envisagé qu'une remise à niveau de la tarification incitative, sur plusieurs points.

La dérogation sur la collecte hebdomadaire des déchets est à nouveau soumise à la prise d'un arrêté préfectoral, dont la réponse est attendue courant février 2020.

Une étude est prévue sur la valorisation des déchets verts, en lien avec l'implantation d'une usine de méthanisation qui absorbera les flux déposés.

Les déchets encombrants vont pouvoir être mieux triés avec une valorisation du bois et du mobilier. Pour exemple, la communauté de commune voisine (4CPS) valorise environs 700 tonnes par an.

Les foyers non encore dotés seront recherchés par un nouvel assainissement de la base de données actuelles. Un agent sera chargé de travailler en lien avec les communes pour la recherche des locaux déclarés vacants et le suivi des foyers locataires.

Cinq mesures sont ainsi présentées :

Impact sur la part variable de la redevance

Désignation	Tarifs part variable 2019	Proposition tarifs part variable 2020
Badge	1,49 €	4,47 €
80 litres	1,98 €	5,94 €
120 litres	2,20 €	6,60 €
180 litres	3,38 €	10,14 €
240 litres	4,22 €	12,66 €
360 litres	5,89 €	17,67 €
660 litres	10,09 €	18,00 €

Tarif applicable aux foyers non dotés

2019 :	218,87 €
2020 :	581,52 €

Impact sur la part fixe de la redevance incitative

Désignation	Tarifs 2019	Simulation 2020	Hausse
Badge	145,56 €	155,56 €	10,00 €
80 litres	150,86 €	160,86 €	10,00 €
120 litres	170,93 €	182,67 €	11,74 €
180 litres	218,67 €	233,69 €	15,02 €
240 litres	259,35 €	277,17 €	17,82 €
360 litres	340,72 €	364,13 €	23,41 €
660 litres	544,14 €	581,52 €	37,38 €
Non dotés	218,67 €	581,52 €	362,85 €

% d'augmentation du badge = 6,87 %. Appliqué à l'ensemble de la grille

Modification du nombre de levées dans la part fixe

2019 :	15 levées
2020 :	12 levées

Adaptation en cas de maintien de la collecte bimensuelle sur 2020

- Fourniture d'un badge gratuit pour tous les usagers dotés d'un bac
 - 6 ouvertures de colonnes valables sur l'ensemble de l'année

Les badges seront à récupérer à la communauté de communes.

L'ensemble des mesures est soumis au vote à main levée.

Présents : 41

Pouvoirs : 03

Votants : 44

11 Votes Contre

02 Abstentions

31 Votes Pour

L'ensemble des mesures est accepté à la majorité. **Délibération n°11-12-2019-04**

Une campagne de communication sera présentée pour expliquer l'ensemble de ces mesures à la population.

Horaires d'ouverture des déchetteries 2020

La commission Environnement présente ses travaux sur l'optimisation des horaires de déchetteries.

Dans un objectif d'optimisation des horaires d'ouverture, selon les statistiques réalisées en taux de fréquentation, il est proposé de modifier les horaires comme suit :

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi		total d'heures été	total d'heures hiver	total d'heures annualisées
	Heures d'été 01 avril au 30 septembre	Heures d'hiver 01 octobre au 30 mars	Heures d'été 01 avril au 30 septembre	Heures d'hiver 01 octobre au 30 mars	Heures d'été 01 avril au 30 septembre	Heures d'hiver 01 octobre au 30 mars	Heures d'été 01 avril au 30 septembre	Heures d'hiver 01 octobre au 30 mars	Heures d'été 01 avril au 30 septembre	Heures d'hiver 01 octobre au 30 mars	Heures d'été 01 avril au 30 septembre	Heures d'hiver 01 octobre au 30 mars			
Brains sur Gée		9h00 à 12h00	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00	9h00 à 12h00					9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9	9	19.5
							14h00 à 18h00	14h00 à 17h00	14h00 à 18h00	14h00 à 17h00	14h00 à 18h00	14h00 à 17h00	12	9	
Loué							9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9	9	26.5
	14h00 à 18h00	14h00 à 17h00	14h00 à 18h00	14h00 à 17h00	14h00 à 18h00	14h00 à 17h00			14h00 à 18h00	14h00 à 17h00	14h00 à 18h00	14h00 à 17h00	20	15	
Saint Denis d'Orques	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00			9h00 à 12h00	9h00 à 12h00							6	6	9.5
									14h00 à 18h00	14h00 à 17h00	14h00 à 18h00	14h00 à 17h00	4	3	
Brûlon			9h00 à 12h00	9h00 à 12h00					9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	6	6	9.5
									14h00 à 18h00	14h00 à 17h00	14h00 à 18h00	14h00 à 17h00	4	3	
Chantenay-Villedieu	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00							9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	3	3	13.5
					14h00 à 18h00	14h00 à 17h00					14h00 à 18h00	14h00 à 17h00	12	9	
Noyen sur Sarthe			9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00					9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9	9	12.5
	14h00 à 18h00	14h00 à 17h00					14h00 à 18h00	14h00 à 17h00					4	3	
	13		9.5		16		10		16.5		26		98	84	91



Communauté de Communes

La modification des horaires d'ouverture de déchetteries est soumise à un vote à main levée.

Présents : 41

Pouvoirs : 03

Votants : 44

07 Votes Contre

03 Abstentions

34 Votes Pour

La modification des horaires d'ouverture des déchetteries est acceptée à la majorité. **Délibération n°11-12-2019-05**

[Avenant REVIPAC](#)

Le contrat REVIPAC/COLLECTIVITE TERRITORIALE est modifié par la suppression de la clause de garantie du prix plancher prévu. En effet, le contrat prévoit une clause de sauvegarde pour adaptation de la convention.

Le prix de n'est plus garanti et sera fondé sur le prix de marché correspondant à la valeur des déchets d'emballages ménagers à recycler.

Le conseil communautaire prend acte de cet avenant et autorise le Président à le signer. **Délibération n°11-12-2019-06**

[Syndicat de rivières - Présentation des bilans de l'exercice 2018](#)

La commission Environnement présente le bilan 2018 du syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe sur les bassins de l'Erve, de la Vaige, de la Taude et de l'Erve et Treulon.

Les élus ont rencontré par ailleurs les membres du syndicat Est Aval Unifié avec lequel la communauté de communes conventionne simplement (pas d'adhésion pérenne).

Des travaux vont certainement devoir être réalisés. Il est donc demandé dans un premier temps une autorisation pour lancer une étude préalable. Le conseil communautaire émet un avis favorable.

Le conseil communautaire approuve ensuite le bilan présenté. **Délibération n°11-12-2019-07**

[Schéma régional des carrières](#)

Le schéma régional des carrières des Pays de la Loire doit être approuvé aux plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Par délibération en date du 10 avril 2019, le conseil communautaire a approuvé le projet. Une enquête publique s'est déroulée entre le 14 juin 2019 et le 03 juillet 2019.

Le conseil communautaire émet un avis à l'issue de cette enquête. **Délibération n°11-12-2019-08.**

[Assainissement non collectif – Convention entente intercommunale 4CPS](#)

L'entente intercommunale sur le contrôle des installations d'assainissement autonome arrive à son terme le 31 décembre 2019.

Par délibération du 15 mai 2019, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une nouvelle convention.



Les travaux réalisés sur les modalités de mise en œuvre sont présentés devant l'assemblée communautaire.

Propositions de tarifs au 01 janvier 2020 (en vert, tarifs qui évoluent : + 5 Euros)		
<i>Installations neuves ou réhabilitées :</i>	Sur le territoire de LBN	Sur le territoire de la 4CPS
Contrôle de conception	70 €	70 €
Contrôle de conception et montage du dossier bénéficiant d'une subvention agence de l'eau	90 €	70 €
Contrôle de bonne exécution	80 €	80 €
Contrôle de bonne exécution complémentaire ou contre visite sur la 4CPS	40 €	40 €
<i>Installations existantes :</i>		
Contrôle périodique de bon fonctionnement	80 €	80 €
Diagnostic lors de cessions immobilières	115 €	110 €
Contrôle de dépollution lors d'un raccordement au réseau public d'assainissement collectif	70 €	70 €

Le Conseil communautaire confirme la reconduction de l'entente intercommunale avec la communauté de communes de la champagne conlinoise et du pays de sillé, ainsi que les tarifs présentés. **Délibération n°11-12-2019-09**

[PCAET- Validation des fiches actions](#)

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 renforce la place des territoires dans la politique énergie-climat, en instaurant notamment l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants de se doter d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), aux objectifs et contenu plus ambitieux que les plans-climat existants.

Le Plan Climat Air Energie Territorial est élaboré conjointement avec les communautés de communes de Sablé sur Sarthe et du Val de Sarthe (Cf. réunion du 14 mars 2018).

Le projet de PCAET sera arrêté lors du Comité Syndical du Pays Vallée de la Sarthe du premier trimestre 2020.

Le plan d'actions est présenté à l'ensemble des délégués communautaires.

Le conseil communautaire prend acte des fiches présentées. **Délibération n°11-12-2019-10**

SPORT

[Terres de jeux 2024](#)

En 2024, la France accueillera les jeux olympiques et paralympiques.

A cette occasion, il est créé un label « Terres de jeux 2024 ».



Communauté de Communes

L'ambition est de mettre plus de sport dans le quotidien des français.

Trois objectifs sont proposés :

- Une célébration ouverte pour faire vivre à tous les émotions du sport et des jeux ;
- Un héritage durable pour changer le quotidien des français grâce au sport ;
- Un engagement inédit pour donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure olympique et paralympique dès à présent.

Le conseil communautaire décide de déposer un dossier de candidature au label « Terres de jeux 2024 ».

Délibération n°11-12-2019-11

CULTURE

Avenant convention conseil départemental et établissement d'enseignement artistique

Le conseil départemental de la Sarthe participe en fonction d'objectifs fixés par convention, a présenté un avenant pour fixer le montant de la subvention au titre de 2019.

Pour l'année 2019 ce montant est fixé à 17 000 euros.

La convention pluriannuelle arrive à terme le 31 décembre 2019, un avenant de transition sera proposé sur l'année 2020.

Il est en effet envisagé de proposer une nouvelle convention qui couvrira les exercices 2021 à 2024.

Le Conseil communautaire accepte l'avenant. **Délibération n°11-12-2019-12**

Tarifs bibliothèque 2020

La commission présente une grille tarifaire pour l'année 2020 :

Tarifs habitants LBN (pour le prêt de documents) :

- Adultes : 10 €
- Enfants, jeunes de moins de 18 ans et étudiants de moins de 26 ans, handicapés, demandeurs d'emploi et minima sociaux (sur présentation d'un justificatif) : gratuit
- Ecoles, ALSH, assistantes maternelles et EHPAD de la communauté de communes LBN : gratuit

Tarifs habitants hors LBN (pour le prêt de documents) :

- Adultes : 13 €
- Enfants, jeunes de moins de 18 ans et étudiants de moins de 26 ans, handicapés, demandeurs d'emploi et minima sociaux (sur présentation d'un justificatif) : 4 €
- Ecoles, ALSH, assistantes maternelles et EHPAD : 35 €
- Amendes pour retard, le cas échéant au 2ème rappel reçu : 5 € forfaitaires
- Accès internet : gratuit
- Carte perdue : 2 €
- Vacanciers : caution de 50 €, adhésion de 2 € / semaine
- Photocopies et impressions de pages Internet : 0,20 € la page A4

Le conseil communautaire approuve la grille tarifaire présentée. **Délibération n°11-12-2019-13**



Braderie 2020

Il est proposé une nouvelle braderie du samedi 08 février 2020 au samedi 15 février 2020 inclus, aux horaires d'ouverture de la bibliothèque. Chaque ouvrage serait vendu au tarif unique de 1 euro.

Les ventes des samedis se dérouleront dans le hall du centre culturel, les ventes du mardi au jeudi dans la salle de conférence.

Il est également demandé l'inscription des recettes au budget 581 C/7788, pour les réaffecter en complément du budget courant d'acquisitions l'année N+1. (Pour rachat d'abîmés).

Le conseil communautaire accepte la proposition faite relative à la tenue de la braderie 2020.

Délibération n°11-12-2019-14

Prix des lecteurs collégiens 2020

La commission culture présente le prix des lecteurs collégiens 2020 en partenariat avec l'association « La 25^è heure du livre ».

Une rencontre est prévue avec un auteur le 31 mars 2020 après midi, pour deux interventions.

Le cout s'élève à 225 euros, Sarthe Lecture participe à hauteur de 100 euros.

Le Conseil communautaire accepte cette manifestation et autorise le Président à solliciter un soutien financier auprès de Sarthe Lecture. **Délibération n°11-12-2019-15**

Convention Médiabox 2020

Le renouvellement de la convention Médiabox au titre de l'année 2020 est présenté par la commission. Le tarif reste inchangé, soit 0,13 € par habitant.

Le conseil communautaire valide le renouvellement de la convention Médiabox. **Délibération n°11-12-2019-16**

ECONOMIE

Cession de parcelles – ZA des Cures – Loué

Par délibération du 13 septembre 2017, le conseil communautaire a acté la cession de terrains à la société LDC (CAVOL) pour l'extension de son unité d'abattage et préparation des volailles.

Des bornages supplémentaires ont été nécessaires pour des bandes de terrain. L'avis des domaines a été sollicité.

Il est donc soumis au conseil communautaire la cession des parcelles ZN 190 pour 2 111m² et ZN 192 pour 2 273 m² au prix et la parcelle ZN 193 pour 9230 m², soit un total de 13 614 m² au prix de 4 euros Hors Taxes le m².

Le conseil communautaire approuve la cession. **Délibération n°11-12-2019-17**



Cession terrain Maison de Santé Pluridisciplinaire

Il est présenté pour régularisation la cession du terrain sur lequel est implanté la Maison de Santé Pluridisciplinaire. En effet plusieurs délibérations ont été prises pour acter cette cession, mais aboutissement.

Il est donc soumis une délibération de régularisation pour le terrain d'implantation sis parcelle ZS n°62 pour une superficie de 3 069m² au prix de 15 euros.

Le conseil communautaire accepte cette régularisation. **Délibération n°11-12-2019-18**

RELAIS PETITE ENFANCE

Mise en vente de matériels

Le relais petite enfance propose la revente de matériel.

Le conseil communautaire accepte la cession des biens proposés et prend acte qu'ils seront ensuite sortis de l'état de l'actif du patrimoine de la communauté de communes. **Délibération n°11-12-2019-19**

Matériel du Relais Petite Enfance destiné n'ayant plus d'utilité pour le service.

Fournisseurs	Articles	Quantité	Prix d'achat unitaire TTC	Prix de vente unitaire estimé
Leclerc	Lit parapluie (bleu)	1	27,00 €	8,00 €
	Transat (motif girafe)	3	22,00 €	5,00 €
	Parc filet carré pliant	1	46,00 €	8,00 €
Majuscule	Lit haut en bois côté coulissant (120/60 cm) et matelas waterproof	2	181,60 €	50,00 €
	Mini piano bois	1	45,00 €	5,00 €
	Toboggan à balles	1	18,91 €	3,00 €
	Maison animaux encastrements et clés	1	35,95 €	5,00 €
Wesco	Table 120X80 H40cm	1	191,75 €	50,00 €
	Tapis de route petit modèle (200/95 cm)	1	47,50 €	5,00 €
Nathan	Commode pour poupées	1	190,00 €	15,00 €
	Lit pour poupée avec couette	1	105,00 €	10,00 €
	Portique bois avec jouets suspendus	2	75,00 €	15,00 €
Total			985,71 €	179,00 €

QUESTIONS DIVERSES*Motion ADCF – Loi engagement et proximité*

L'Assemblée des Communautés de France propose la motion qui suit :



2019.11.07
adcf@adcf.asso.fr

Intercommunalité : le temps de la stabilité est venu

« Alors que le Parlement examine actuellement le projet de loi Engagement et proximité et qu'est annoncé pour 2020 un texte de loi « 3D » consacré à la décentralisation, la déconcentration et la différenciation, **les intercommunalités de France en appellent au gouvernement et aux parlementaires pour veiller à la stabilité de notre organisation territoriale.**

A l'issue d'une décennie de réformes engagées après la suite du rapport du comité Balladur, les intercommunalités soulignent les efforts considérables accomplis par les élus et leurs équipes pour réformer la carte intercommunale, adapter les compétences aux fusions ou aux changements de catégories juridiques (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles, établissements publics territoriaux du Grand Paris) et faire face à de nouvelles responsabilités (cf. compétence GEMAPI).

Ces recompositions institutionnelles ont été opérées, de surcroît, dans un contexte budgétaire plus que contraint, marqué par des baisses sans précédent des dotations de l'État aux communes et intercommunalités.

Dans ces circonstances, les intercommunalités de France ont rappelé durant leur 30ème convention nationale, organisée à Nice du 29 au 31 octobre, leur demande unanime de stabilité. Elles ont également rappelé l'engagement du Président de la République en ce sens lors de la première Conférence nationale des Territoires, réunie en juillet 2017 au Sénat.

Les intercommunalités de France se félicitent des dispositions du projet de loi Engagement et proximité visant à faciliter l'exercice des mandats locaux. Elles souscrivent également aux dispositions relatives aux « pactes de gouvernance », qui seront encouragés au sein des intercommunalités ; dispositions enrichies et améliorées par le Sénat.

En revanche, **les intercommunalités de France** demandent aux parlementaires de ne pas remettre en cause les compétences confiées aux intercommunalités, à l'issue de nombreux débats nationaux et locaux depuis dix ans. Elles souhaitent que soient rigoureusement préservés les équilibres institutionnels et les principes juridiques issus de vingt années de réformes législatives, depuis la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999.

Les intercommunalités de France demandent également de veiller à la stabilité des périmètres intercommunaux en vue des prochains mandats ; mandats qui seront marqués par la relance active des projets de territoire et une réforme majeure de la fiscalité locale.

Elles souhaitent en conséquence que les éventuels ajustements de périmètres, ou nouvelles fusions, relèvent de la seule initiative locale et reposent sur l'accord des parties prenantes intéressées.

Les intercommunalités de France attirent l'attention des parlementaires et du gouvernement sur les incidences très lourdes des évolutions de périmètres sur la composition des assemblées intercommunales et de leur exécutif, sur les équipes administratives, sur les documents de planification et les taux de fiscalité, les modes d'organisation des services publics...

A quelques mois des élections municipales et intercommunales, **les intercommunalités de France** souhaitent que les futurs candidats, comme les électeurs, puissent disposer d'une information de qualité sur l'intercommunalité dans laquelle s'inscrit leur commune, et sur ses compétences. Elles souhaitent que le projet de loi et le débat parlementaire favorisent l'intelligibilité de l'intercommunalité et de notre organisation territoriale auprès de nos concitoyens. »

Le conseil communautaire adopte la motion présentée. Délibération n°11-12-2019-20

ECONOMIE

Délibération PLUi pour la commune de Coulans sur Gée

Le Conseil communautaire autorise la commune de Coulans sur Gée à mener à terme la révision de sont PLU, dans l'attente de l'élaboration du PLUi. **Délibération n°11-12-2019-21**

Il est rajouté les délibérations

Délibération n°11-12-2019-22,-Décision modificative sur le budget « Zones » (écritures de stocks)

Budget	Imputation	Section	Objet	Budget avant mouvement	Mouvement		Budget après DM
					Dépenses	Recettes	
585 Budget zones	71355 (042)	Fonctionnement	Variation des stocks	731 872,74 €		32 000,00 €	763 872,74 €
	3555 (040)	Investissement	Terrains aménagés	731 872,74 €	32 000,00 €		763 872,74 €
	021 (021)	Investissement	Virement de la section d'exploitation	450 807,90 €		32 000,00 €	482 807,90 €
	023 (023)	Fonctionnement	Virement de la section d'investissement	450 807,90 €	32 000,00 €		482 807,90 €
					64 000,00 €	64 000,00 €	

Délibération n°11-12-2019-23,-Décision modificative sur le budget « Spanc » (charges de personnels suite recrutement d'un agent et retour anticipé d'un agent en disponibilité)

Imputation	Section	Objet	Budget avant mouvement	Mouvement		Budget après DM
				Dépenses	Recettes	
621 (012)	Fonctionnement	Personnel	41 424,00 €	4 000,00 €		45 424,00 €
6742 (67)	Fonctionnement	Subventions exceptionnelles d'équipement	76 317,40 €	-4 000,00 €		72 317,40 €
				0,00 €	0,00 €	

Délibération n°11-12-2019-24 -Décision modificative sur le budget « Déchets ménagers et assimilé » (ajustements des intérêts d'emprunt)

Imputation	Section	Objet	Budget avant mouvement	Mouvement		Budget après DM
				Dépenses	Recettes	
66111 (66)	Fonctionnement	Intérêts réglés à l'échéance	6 300,00 €	100,00 €		6 400,00 €
673 (67)	Fonctionnement	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	35 000,00 €	-100,00 €		34 900,00 €
				0,00 €	0,00 €	

Nomencl.	Libellé	Numéro	Destinataire/Services
7.1.3	Suppression régies EEA et Composteurs	11-12-2019-01	Finances – EEA – Régisseurs
7.5.1	Compensation FPU 2017	11-12-2019-02	Finances
7.1.4	DM 03 – B580	11-12-2019-03	Finances
7.2.2	Redevances REOMi 2020	11-12-2019-04	Finances – Environnement
8.8.2	Horaires ouvertures déchetteries 2020	11-12-2019-05	Environnement
8.8.2	Avenant REVIPAC	11-12-2019-06	Environnement – Finances
8.8.5	Bilans 2018 Syndicats de rivière	11-12-2019-07	Environnement – Organismes
8.8.4	Schéma régional de carrières	11-12-2019-08	Conseil Régional
8.8.1	ANC Entente interco. 4CPS	11-12-2019-09	Finances – Environnement – 4CPS
8.8.2	PCAET – Fiches actions	11-12-2019-10	Pays Vallée de la Sarthe – Direction
8.4	Label Terres de jeux 2024	11-12-2019-11	Sport
8.9	Avenant Département EEA	11-12-2019-12	EEA – Finances
8.9	Tarifs médiathèque 2020	11-12-2019-13	Médiathèque – Finances
8.9	Braderie médiathèque, 2020	11-12-2019-14	Médiathèque – Finances
8.9	Prix collégiens 25 ^e heure du livre	11-12-2019-15	Médiathèque – Finances
8.9	Convention Médiabox	11-12-2019-16	Médiathèque – Finances
3.2	Cession terrains ZA des Cures	11-12-2019-17	Economie – Finances
3.2	Cession terrain MSP Brûlon	11-12-2019-18	Economie – Finances
3.2	Cession matériels RPE	11-12-2019-19	RPE – Finances
9.4	Motion Intercommunalité ADCF	11-12-2019-20	Direction
2.2	Modification PLU Coulans sur Gée	11-12-2019-21	Commune concernée
7.1.4	DM 02 - B585	11-12-2019-22	Finances
7.1.4	DM 01 – B583	11-12-2019-23	Finances
7.1.4	DM 02 – B582	11-12-2019-24	Finances